

lou publiaire

Magazine de la Ville de Malaucène



Spectacle «Petit arbre aux grands pieds» de Marthe HORARD,
pour les enfants fréquentants le relais d'assistante maternelle et de la crèche.

solidarité inter générations

- Action sociale
- Contrat enfance et jeunesse



LES JETS D'EAU DU LAC

NOUVEAU COMMERCE

INNERGIS (Énergie Durable)

Guy Franck MERLO
Grand Rue

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

SCIERIE CHABRAN

Route de Veaux
reprise par Florian VALLON

DISTRIBUTION DE SACS POUBELLE 2008

*les 4 février 2008
8 février 2008
11 février 2008
13 février 2008
15 février 2008*

*de 9 h à 11 h 30
petite salle de la mairie.*

AGENDA

DÉCEMBRE

Du sam.15 au Dim. 6 janvier :
Exposition à la galerie Martagon

JANVIER

Sam. 5 : vœux du maire à 18 h 30
Dim. 13 : loto de la maison de retraite
le Centenaire
Sam. 19 : loto de la maison de retraite
l'Oustalet
Vend. 25 : loto des écoles

FÉVRIER

Sam. 2 : loto du rugby
Sam. 16 : loto de l'ARPAM

FÊTES PASSÉES OU À VENIR

Mercredi 12 décembre :

Goûter de Noël offert par la Mairie aux
personnes de plus de 70 ans dans la grande
salle de la mairie.

Les permanences pour les personnes qui ne
peuvent se déplacer auront lieu :

Le vendredi 14 décembre, lundi 17
décembre et mercredi 19 décembre de 9 h
30 à 12 h dans la petite salle de la mairie.
Aucun colis ne sera remis après ces dates
de permanences.

Vendredi 14 décembre : loto du RGM

Dimanche 16 décembre : spectacle de
Noël par les Pieds en l'Air au blanchissage

Mardi 18 décembre : goûter de Noël avec
la venue du Père Noël et distribution de
livres offert par la mairie

Mercredi 19 décembre : spectacle
organisé par la maison de retraite
l'Oustalet à la Mairie

Jeudi 20 décembre : spectacle pour
les enfants de la maternelle
- goûter du Club des Anciens

Vendredi 21 décembre :

Repas de Noël au restaurant scolaire

SOMMAIRE

MOT DU MAIREp3

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale.....p4
Action vers les séniors.....p4
Maison de retraite le Centenairep5
Maison de retraite l'Oustalet.....p5

ACTION VERS LES FAMILLES

ACTION VERS LES JEUNES

Club jeunes.....p8
Contrat jeunes.....p8
Action en faveur des demandeurs
d'emploi.....p8

SOLIDARITÉ

Opération brioches.....p10
Solidom.....p10
Téléthon.....p11

ENSEIGNEMENT

Histoire.....p15

VIE ASSOCIATIVE

Lien social.....p12-13
Les 30 ans du cyclo club.....p16
Histoire de santons.....p16

ADMINISTRATION

Conseil municipal.....p19
Elections 2008.....p19
Infos pratiques.....p22-23
Roda que vira.....p23
Paroles aux Malaucéniens.....p23

HAMEAU DE VEAUX

Visite du hameau avec Paul Peyre.....p24

Lou Publière N° 34 - Décembre 2007
Tél : 04 90 65 20 17 - Fax : 04 90 65 14 50

Bulletin municipal de MALAUCENE
Trimestriel

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
Monsieur Le Maire

REDACTION
Services municipaux - mairie@malaucene.fr



PHOTOGRAVURE & IMPRESSION
Imprimerie "Les Mimosas" - 26110 Nyons

CREDITS PHOTOS
Service communication

N° ISSN : 1272-5404
Dépôt légal : décembre 2007
Tirage : 1500 exemplaires

Le mot du Maire



Les prochaines élections municipales se dérouleront en mars 2008.

Aussi, depuis le 1^{er} septembre nous sommes entrés dans la période des 6 mois qui précèdent le scrutin. De nouvelles règles de communication sont donc imposées par souci d'équité entre tous les candidats. Ainsi, l'éditorial ne portera pas la signature ni la photographie du Maire.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En cette fin décembre, le mot du maire doit être bref, période préélectorale oblige.

Je me plierai donc à cette règle afin que l'équité soit respectée.

Les dates des échéances électorales sont définitivement fixées.

Comme pour les 36 000 communes de France, vous élirez le futur conseil municipal les 9 mars (1^{er} tour) et 16 mars (2^{ème} tour).

L'équipe municipale sera alors en place pour 6 ans.

Comme chaque année la magie de Noël opère et les illuminations dans la ville et les quartiers égayent notre paysage.

Chacun a pu mettre un peu de sa créativité et participer ainsi au concours initié par le Comité des Fêtes pour les plus belles décorations de la commune.

Bientôt le jury pourra délibérer et désigner les lauréats.

Je pense en cette fin d'année à ceux qui viennent de perdre un être cher.

Les fêtes seront pour eux un moment d'intense recueillement et nous sommes nombreux à partager leur douleur.

Mais Noël, c'est la roue qui tourne, c'est aussi la vie qui avance.

Le Père Noël va faire le tour des chaumières et apporter aux enfants cadeaux et friandises tant attendus, dans l'impatience et la joie qu'on imagine aisément.

J'aurai cette année le plaisir de vous accueillir pour les vœux du Maire et du Conseil Municipal le samedi 5 janvier 2008 à 18 h dans les locaux réhabilités de l'école maternelle.

A bientôt

Meilleurs Vœux.

Dominique BODON

Dernière minute : malgré l'attachement que nous portons à nos platanes, nous avons été obligés d'abattre celui à l'angle de la Porte Cabanette. Malade et fragilisé, il menaçait de s'effondrer sur la voie publique.

ACTION SOCIALE

LE CCAS, ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'ACTION SOCIALE

Le centre communal d'Action Sociale de Malaucène est un établissement public communal géré par un conseil d'administration de 16 membres présidé par le Maire.

Outre son Président, le conseil d'administration comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

Il comprend également des membres nommés par le Maire parmi les personnes

participant à des actions de prévention, d'animation dans la commune.

«Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées» Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ses principaux domaines de compétence et d'intervention sont : la Famille et la Petite Enfance, les Retraités et Personnes

Agées, l'Action Sociale et l'Insertion, et les personnes handicapées.

Acteur majeur de la politique sociale de la municipalité, le CCAS œuvre en lien étroit avec les services de la mairie, mais également avec les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse, la Mutualité Sociale Agricole, les autres institutions publiques (Perception, Centre des Impôts, etc...), les caisses de retraite et l'ensemble du secteur associatif local. (voir les articles suivants)



Morgane DEBARD,
agent coordinateur
du CCAS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- le maire-président : Dominique BODON

CONSEILLERS MUNICIPAUX ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL : Mme LEBLOND Christiane, Mme JEROME Mireille, Mme VALLON Martine, Mr PEYRE Paul, Mme LAPORTE Bernadette, Mr FILLIOL Patrick, Mme THOMASSET Christine, Mme NELLI Martine,

DÉLÉGUÉS NOMMÉS PAR LE PRÉSIDENT DU CCAS : Mme KOBUS Mireille, Mme HORARD Noëlle, Mme MAI Marie Louise, Mme ESPOSITO Nicole, Mme CHAROUSSET Isabelle, Mr TENON Raphaël, Mr TA VAN THING René.

HORAIRES D'OUVERTURE DU CCAS AU PUBLIC

du lundi au jeudi de 9 h 30 à 16 h 00 - Tél. 04 90 65 20 17
contact : ccas@malaucene.fr

BUGDET DU CCAS

Pour assurer toutes ses missions à caractère social, le CCAS dispose d'un budget de 247.000 euros par an, destinés en grande partie à payer les charges de personnel travaillant à la crèche et à son fonctionnement.

Les recettes venant abonder ce budget proviennent :

65 % : des subventions Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat Enfance Jeunesse ;

16% : de la subvention d'équilibre en

provenance du budget principal de la commune ;

15 % : de la participation des familles à la crèche multi-accueil ;

4 % : de remboursement divers et de libéralités.

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES SÉNIORS

Une population de retraités en hausse

Pour répondre aux exigences de cette évolution, le CCAS développe sa politique en faveur des retraités et des personnes âgées aux côtés de ses partenaires associatifs et institutionnels :

- Favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible (voir article sur la téléassistance)

- Briser la solitude et l'isolement (voir article « Alerte canicule »)

- Renforcer les solidarités entre les générations (voir article visites des jeunes à l'Oustalet)

- Offrir des solutions d'hébergement adaptées aux contraintes de l'âge (voir articles maisons de retraite)



Club des anciens

POUR CASSER L'ISOLEMENT :

L'été 2007, un nouveau service «alerte canicule» a été mis en place à la mairie. Il consistait à contacter, en cas d'alerte canicule, une fois par semaine et par téléphone, chaque bénéficiaire d'une télé-assistance ou d'une aide-ménagère à domicile, afin de s'assurer de la bonne santé de la personne âgée. Bien entendu, chaque intéressé avait reçu auparavant une lettre d'information de la mise en place de ce nouveau service.

- Accueillir, informer, orienter les personnes âgées et leurs familles
- Promouvoir la place des retraités et des personnes âgées dans le village

Le CCAS poursuit ces objectifs à travers ses propres actions et apporte du soutien aux nombreuses associations locales et institutions œuvrant dans ce domaine.

PLAN CANICULE :

Aidez-nous à les aider ! l'isolement d'une personne âgée vous inquiète ?

Composez le : Appel gratuit
N° Vert : National 0 800 06 66 66
ou départemental 0 800 125 135

A MALAUCÈNE, comme ailleurs, il existe des personnes âgées isolées qui peuvent avoir besoin, à un moment donné, de notre solidarité.

MAISON DU CENTENAIRE

Située au cœur du village Place Picardie à Malaucène, la maison de retraite le Centenaire a été créée en 1958.

La maison du Centenaire est depuis 1958 une association de loi 1901 à but non lucratif. Sa mission est d'accueillir des personnes valides ou non et de les aider au mieux dans leur vie de tous les jours. Son histoire est riche en joies, mais également en difficultés.

En fin d'année 1957, le Secours Catholique d'Avignon lance une campagne en faveur des personnes âgées. Quelques hommes généreux et entreprenants se posent une question : « les jeunes partent en vacances, c'est bien, pourquoi pas les gens âgés ? ».

La réponse à cette question scellera l'acte de naissance de la Maison du Centenaire.

Les fondateurs voulaient donner à ces nouveaux vacanciers, originaires de milieux défavorisés, le maximum de confort, afin qu'ils puissent vivre quelques jours de repos et de bonheur.

Le Centenaire s'organise rapidement

grâce à la venue de trois religieuses de St Vincent de Paul de Marseille. Avec le temps, le statut de la maison change, les vacanciers sont remplacés par des résidents qui y séjournent définitivement. Aujourd'hui, l'œuvre continue. Tous les résidents apprécient notre emplacement, car pour beaucoup, il est proche du lieu rural où ils sont nés et où ils ont vécu.

Aujourd'hui, maison de retraite médicalisée, le Centenaire accueille 70 résidents dont 45 viennent du département du Vaucluse. C'est une cinquantaine de collaborateurs dont 5 infirmières, 7 aides soignantes, 20 ASH (personnes qui aident au ménage, au soin...), 5 administratifs, 1 médecin coordonnateur, 1 psychologue, 1 homme d'entretien, 3 animatrices, 3 cuisinières qui participent chaque jour à la vie des résidents.

LES ANIMATIONS DE LA MAISON DE RETRAITE

Pour occuper au mieux les résidents et surtout pour qu'ils se sentent moins seuls, l'équipe d'animation propose tout au long de l'année des ateliers informatique, de chants, de peinture, de lecture, de mémoire avec la psychologue, de cuisine, etc...

De plus, pour les plus « vigoureux », des cours de gym adaptés leurs sont



Groupe de résidents

proposées.

De nombreuses sorties au restaurant sont également très appréciées de tous.

Durant l'été, des ateliers de jardinage ont été mis en place.

Les résidents ont pu fêter Halloween avec les enfants primaires de l'école de Malaucène où une citrouille a été fabriquée par chaque enfant.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Monsieur le Directeur, Michaël MONDON au 04 90 65 20 51 ou centenairemm@aol.com

MAISON DE RETRAITE DE L'OUSTALET

*Située au centre
village, au cœur de
la vie communale,
sur le cours des
Isnards à Malaucène,
la Maison de retraite
à été baptisée
«l'Oustalet»
lors de sa dernière
restructuration
en 1992.*

(Conseillers Municipaux, Conseillers Généraux, Membres Techniques, des Résidents et des Représentants du Personnel, le Trésorier Général) et dont le Président est le Maire de la commune. Actuellement trente trois agents travaillent aux services des Personnes Agées. Pour notre activité, devant la multitude de prestations offertes, la diversité des métiers est nécessaire tels que: Infirmière, Aide-soignante, Animatrice, Cuisinier, Lingère, Agent d'Entretien, Agent Technique, personnel Administratif.

hebdomadaire, Visite de sites, Pêche à la truite

De plus, de nombreux Bénévoles offrent leur service auprès des aînés, dans la gaîté et la bonne humeur dans divers ateliers : Tricot, Peinture, dessin, la promenade sur le marché le mercredi matin ou leur font découvrir de nouvelles activités comme l'informatique et Internet très primé pour sa messagerie par mail (n'hésitez pas à échanger, leur adresse est oustalet2@wanadoo.fr) Le centre de Loisirs de Malaucène participe également à la vie des personnes âgées avec notamment des après-midi intergénérationnels tel que la préparation des Fêtes d'Halloween ou tout simplement en venant leur rendre une petite visite



A ce jour, l' Oustalet, dont la capacité est de 59 lits, accueille 55 résidents en Hébergement de longue durée et 4 en Hébergement Temporaire .

La prestation repas est également destinée aux Personnes Agées de la commune et des villages alentours sous deux formes :

- les Personnes peuvent venir prendre leur repas en

Nous voudrions rappeler en quelques lignes l'histoire de notre établissement au service des Personnes depuis plus de trois siècles.

- à l'origine, en 1641 le Couvent des Ursulines est devenu l'Hôpital des Frères GUINIER en 1756.

- En 1864, le bâtiment se divise en deux parties, d'un coté l'Hôpital appelé alors « Hôtel Dieu », de l'autre l'Ecole Religieuse appelée «Salle d'Asile» qui deviendra Laïque en 1882 et restera dans ces locaux jusqu'en 1933.

Petit à petit, l'Hôpital et l'Ecole se séparent et le bâtiment actuellement occupé par la Mairie devient indépendant de l'Hôpital.

L' OUSTALET est un Etablissement Public Autonome, géré par son Conseil d'Administration composé de 14 membres

compagnie, repas servi en salle de restaurant de l'Oustalet

- les repas sont préparés en plateau isotherme par les cuisiniers de l'établissement et mis à la disposition des personnes à partir de 11h30 chaque jour de la semaine (dimanche et fériés compris), à charge des destinataires de venir ou de faire prendre le plateau-repas à l'Oustalet (Tarif 2007 du repas complet : Midi= 7,00 euro / Soir= 5,20 euro)

LES ANIMATIONS A L'OUSTALET

C'est toute l'année, que Christiane anime les journées en faisant participer les résidents volontaires aux ateliers : Théâtre, Chant, Gymnastique, Mémoire, Thé dansant, Carnaval, Journée à thème, Vacances, Sorties diverses (restaurant, promenade, goûter au Groseau, Marché

PS : l'association des résidents «AQUI SAN BIEN» participe activement aux diverses activités proposées notamment en organisant chaque année un LOTO prochaine date à retenir : le 19 Janvier 2008 et une KERMESSE pour 2008 elle se déroulera le 28 Juin 2008 les bénéficiaires de ces manifestations agrémentent les journées de tous les résidents en leur offrant des spectacles, des repas au restaurant et également en leur achetant du matériel (en 2007 l'association a acheté un ordinateur avec scanner et imprimante pour l'atelier Informatique) (Carte adhérent = 5,00 euro / journal «PALABRES» écrit et réalisé par les résidents = 3,00 euro)



ACTION VERS LES FAMILLES

LE CCAS AU SERVICE DE LA FAMILLE

LE CHOIX DES PARENTS

Sur la commune de MALAUCÈNE, les parents ont le choix du mode de garde de leurs bambins.

La crèche BÉBÉ LUNE, multi-accueil (régulier ou ponctuel), le relais Assistantes Maternelles où l'animatrice Hélène DANTIN vous aiguillera dans vos choix et vos démarches.

Pour faciliter les démarches des parents dans la recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants, deux articles de présentation sur chaque structure.

LA CRÈCHE HALTE GARDERIE BÉBÉ LUNE

UNE STRUCTURE GÉRÉE PAR LE CCAS

Le CCAS de MALAUCÈNE est un des rares employeurs publics du département à gérer une crèche, fort de 9 agents.

GRANDIR NATURELLEMENT !

Pour s'épanouir pleinement, rien de tel qu'un environnement sain et fonctionnel.

La crèche BÉBÉ LUNE sensibilise les enfants dès leur plus jeune âge en les accueillant dans un bâtiment tout-confort et lumineux, et en développant des activités de contact avec la nature et l'éveil musical.

La crèche BÉBÉ LUNE est un jardin d'enfant avec un jardin potager

Pour tout renseignement :

Betty BAYET - Directrice

Tél. 04 90 65 17 68

CRÈCHE « BÉBÉ LUNE »

TROIS

QUESTIONS A...

*Médecin territorial,
Betty BAYET assure la
direction de la crèche
Bébé Lune depuis 8 ans.
LE PUBLIAIRE lui
a posé trois questions
pratiques :*

LE PUBLIAIRE :

Betty, pouvez-vous nous présenter la crèche BEBE LUNE ?

Sur une surface d'environ 200 mètres carrés la crèche dispose d'une salle d'activités, d'un réfectoire, d'une salle de propreté et de 4 dortoirs pour accueillir du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, les tout petits de 3 mois à 3 ans révolus, au sein de trois sections (bébés, moyens et grands). La crèche bénéficie d'un espace extérieur exceptionnel : préau, jardin dont 120 mètres carrés sont aménagés en jardin potager.

Nous proposons aux familles 20 places dont une réservée à l'accueil d'urgence, une à l'accueil d'enfant porteur de handicap et une à l'accueil pour minima sociaux.

LE PUBLIAIRE :

Pour le fonctionnement de ce service de quels moyens disposez-vous ?

L'équipe se compose de 8 professionnelles dont 6 à temps partiel : 2 auxiliaires de puériculture, 3 agents sociaux (1 BEP sanitaire et social, 2 CAP petite enfance), 2 agents techniques et la directrice, médecin territorial, 1 apprentie.

Le budget annuel est de 245 000 euros.

Les repas de cuisine traditionnelle sont préparés sur place et très appréciés par les bambins !

LE PUBLIAIRE :

Parlez nous du projet pédagogique avec les enfants ?

Notre mission est de favoriser l'épanouissement de l'enfant et de l'accompagner dans ses découvertes et ses expériences. Pour cela, plusieurs projets sont réalisés : l'éducation à l'environnement dans notre jardin pédagogique, l'éveil musical, l'éveil corporel, activité conte à la bibliothèque et au quotidien des activités diverses : peinture, modelage, collage, comptines, chants.....



ACTION VERS LES FAMILLES

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Favoriser l'insertion sociale

Le Centre Communal d'Actions Sociales propose des services au plus près des administrés pour les écouter, les renseigner, les orienter, les accompagner dans leur démarches, les aider à constituer des dossiers à caractère social.

Il étudie des demandes d'aide financière en fonction des revenus du ménage et de la situation familiale.

L'action sociale en faveur des personnes en difficulté, c'est aussi favoriser toutes les actions susceptibles de soulager la détresse, en suscitant la solidarité entre tous les acteurs de l'action sociale.

**Madame VIDAL, Assistante Sociale,
Centre médico-social de VAISON LA ROMAINE**

Permanences en Mairie tous les mardis sur RDV au 04 90 36 53 50

RV accueil psychologue sur RDV

**Association Entraide (aide et services de soins infirmiers à domicile)
les 2ème et 4ème mercredis du mois**

Association Aide aux Victimes : le 1er vendredi de chaque mois

**Permanences Sécurité Sociale (CPAM)
tous les 2ème et 4ème mercredis du mois**



Joyeuses Fêtes



ACTION VERS LES JEUNES

CLUB JEUNES

Une nouvelle structure d'accueil pour les jeunes

L'accueil pour les jeunes malaucéniens de 12 à 17 ans a ouvert ses portes, au local réhabilité « maison Porte » situé grand'rue à Malaucène.

Le besoin de créer une structure spécifique d'accueil pour les jeunes a émergé à la suite d'un séjour pour les 11-14 ans durant l'été 2006 puis au cours de plusieurs rencontres et projets en 2007.

L'implication et la participation des jeunes sont au cœur du projet. L'accueil de jeunes ne se résume pas à l'élaboration d'un programme d'activités faisant appel à des prestataires extérieurs. Les projets pédagogiques, en lien avec le projet éducatif local, définissent les modalités de

mise en œuvre de l'accompagnement des jeunes dans les projets.

UNE ENTRÉE SUR LES CHAPEAUX DE ROUES !

Le premier jour d'accueil, c'est une vingtaine de jeunes, impatients de prendre possession de leur local, qui se sont retrouvés avec leurs animateurs Karine et Sébastien. Ils se sont mis rapidement au travail pour aménager le local (ponçage, peinture, décoration) et en établir les règles de fonctionnement avec la rédaction d'un règlement. Ces rencontres sont également l'occasion de profiter des vacances entre pairs, autour d'un jeu de société, et de se projeter en imaginant les séjours ou activités des prochaines vacances. Ils ont préparé un convivial goûter pour les conseillers municipaux et leurs parents.



CONTRAT ENFANCE/JEUNESSE

La Caisse d'Allocations Familiales soutient le développement des territoires en matière d'enfance et jeunesse pour implanter des équipements et améliorer la qualité de l'offre existante. Les aides étaient orientées petite enfance par l'intermédiaire du Contrat Enfance (aujourd'hui intercommunal) et jeunesse par le biais du Contrat Temps Libre.

UN CONTRAT UNIQUE, LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le renouvellement de la contractualisation pour le développement de la politique

enfance jeunesse passe aujourd'hui par un nouvel outil, un contrat unique, Enfance Jeunesse. Il a pour but d'aider les collectivités à développer des services et équipements pour l'accueil des enfants et des jeunes et d'aider à l'amélioration de la qualité de l'existant.

Pour la commune de Malaucène, seul le volet Jeunesse est en œuvre, le contrat Enfance étant pris en charge par la Cove.

LES PARTENAIRES

Conformément aux orientations de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse s'engage aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse avec la commune de Malaucène pour aider au maintien et au développement des structures d'accueil.

LES ACTIONS ELLIGIBLES

Seront donc prises en charge dans le contrat et de 2007 à 2010 les actions suivantes dans le champ de la Jeunesse :

L'accueil de loisirs des enfants de 6 à 12 ans pendant l'été, les petites vacances, les mercredis et le temps périscolaire.

L'accueil des jeunes de 12 à 17 ans durant les mêmes périodes avec séjour.

Le poste de coordination à raison d'un quart temps.

Le dispositif chèques loisirs.

LE FINANCEMENT

Le financement des actions est soumis à de nouvelles contraintes. La clef de taux de financement passe progressivement de 70 % du nombre d'allocataires à 55 % de toutes les familles avec une dégressivité progressive pendant les quatre années du contrat dans la mesure où les structures d'accueil respectent un taux de remplissage de 60 %.

Les dépenses sont plafonnées à partir des prix de revient plafonnés retenus pour l'exercice 2006.

Pour Malaucène, les financements restent relativement stables jusqu'en 2010, la dégressivité calculée étant comblée par l'arrivée d'un nouveau partenaire, la MSA qui complète à hauteur de 8 %, conformément au taux de population agricole dans le département, le financement CAF.

ACTION VERS LES JEUNES

LE SERVICE D'ACTION SOCIALE DE LA MSA DE VAUCLUSE

Le Service d'Action Sociale de la MSA de Vaucluse

LA MSA AVEC LES FAMILLES, LES ENFANTS ET LES JEUNES

Aides aux structures

Un numéro de téléphone pour tout renseignement : 04.90.13.67.05

Par le versement aux mairies, associations ou structures, de diverses prestations de service aux :

- crèches et haltes garderies
- Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH, Club Jeune et CLSH ouvert), ou accueil du jeune
- Relais Assistante Maternelle (RAM) et Lieu d'Accueil Parent Enfant (LAPE)
- Médiation Familiale
- Contrat Enfance Jeunesse
- Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire

AIDES INDIVIDUELLES SPÉCIFIQUES POUR LES JEUNES

Bons Vacances pour les enfants de 1 à 21 ans pour les séjours en France en structures collectives

Chèques loisirs pour les enfants de 3 à 18 ans pour faciliter la pratique de

loisirs sportifs, culturels ou artistiques en partenariat avec la commune
Une notification pour ces deux aides est envoyée à la famille

Formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) dès 17 ans et ainsi contribuer au financement de cette première expérience professionnelle. Le dossier est à retirer et à déposer auprès de la DDJS du Vaucluse Bourses d'études et d'insertion pour les jeunes de 16 à 25 ans pouvant être complétée par une bourse Agricola - www.groupagricola.com

PROJET COLLECTIF APPEL À PROJETS JEUNES « MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL »

soutenir des projets conçus et imaginés par des groupes de jeunes entre 13 et 22 ans doit porter sur au



moins un des 4 domaines suivants : Culture et arts, Solidarité et citoyenneté, Santé et activité physique ou sportive, Démarches innovantes ou thématiques inexploitées
Pour tout renseignement, contactez Pascale Bondurand au 06.83.45.50.26 bondurand.pascale@alpesvaucluse.msa.fr

AIDES INDIVIDUELLES AUX FAMILLES SOUS CONDITIONS SOCIALES ET DE RESSOURCES

- Avance sur prestations familiales
- Dépenses de santé
- Secours divers (frais de déplacements, permis de conduire, achat d'un moyen de transport...)
- Aide à domicile famille
- Secours aux enfants et adultes handicapés
- Prêt à l'amélioration et à la construction de l'habitat
- Aide à l'insertion et à l'entrée dans les métiers de salarié et d'exploitant agricole
- Aide au remplacement sur les exploitations
- Secours aux adultes handicapés Plus spécifiquement en direction des personnes âgées toujours sous conditions de ressources :
- Aide à la téléassistance (Présence Verte)
- Aide à domicile (Présence à Domicile)
- Aide aux dépenses de santé

ACTIONS EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Pour contacter l'ASSEDIC
Nouveau numéro unique

3 9 4 9

L'ASSEDIC

regroupe tous ses anciens services téléphoniques aux demandeurs d'emploi sous un seul numéro à quatre chiffres :

le 3949

(0,11 par appel et non par minute). Pratique à mémoriser et facilement accessible, le 3949 permet aux

intéressés de retrouver l'ensemble des services auxquels ils sont habitués : s'inscrire ou se réinscrire comme demandeur d'emploi actualiser sa situation, consulter son dossier ou s'informer d'un paiement signaler un changement de situation obtenir une attestation se renseigner auprès d'un conseiller Assédic faire une réclamation ou encore obtenir des informations pratiques, sur les tarifs, sur les droits aux allocations...

Ces services sont par ailleurs toujours disponibles sur le site www.assedic.fr

ANPE

Bientôt une borne informatique sera à votre disposition, en mairie, pour consulter les offres d'emploi.

Pour tout renseignement :

**ANPE – Rue de la Juiverie
84200 Carpentras
Tél : 0 811 55 01 84
(prix d'un appel local)**

OPÉRATION BriocheS

Les journées de solidarité des associations de l'UNAPEI

De nombreuses associations de l'UNAPEI dont « la Merci » organisent des journées de la solidarité du 8 au 14 octobre dont l'objectif est de sensibiliser la population et lui proposer de soutenir leurs actions en faveur des personnes en situation de handicap mental.

Le Président de l'Association d'Entraide aux Personnes Handicapées Mentales « LA MERCI » remercie Mesdames Bodon, Orry et Vallon qui ont assuré avec talent la vente de 384 brioches. Les remerciements vont également aux associations, maisons de retraite, aux pompiers de Malaucène ainsi qu'à Monsieur Sébastien PEALAT, Directeur de Marché U qui ont su être solidaires dans cette opération.



LES BÉNÉFICIAIRES DE LA VENTE ?

Le résultat de cette vente est affecté intégralement au compte budgétaire spécifique au financement des travaux concernant les aménagements des chambres occupées par les adultes handicapés vieillissants et dont la perte d'autonomie devient d'année en année plus sévère.

SOLIDOM, UNE ASSOCIATION QUI VOUS ACCOMPAGNE

Un nouveau service à la personne à Malaucène

250 personnes constituent l'équipe de Solidom, avec pour but de se mobiliser et d'adopter toute son énergie et son professionnalisme pour répondre à vos besoins.

Créée en septembre 1997, Acare Services devient Solidom en janvier 2007. Une association à but non lucratif (loi 1901) qui a pour valeurs le respect de la personne, un accompagnement réel au projet de vie, une attitude générale de respect et de confidentialité.

Solidom s'est implantée à Avignon, Bollène, Cavaillon, Morières, Orange, Pertuis, Pont-Saint-Espirit, tout dernièrement Malaucène, le siège social étant à Carpentras.

LES PRESTATIONS DE SOLIDOM

Elles vont de la garde d'enfants à domicile, aide aux devoirs, activités ludiques,

en passant par l'entretien courant du logement et du linge, le repassage, les repas (préparation et aide à la prise des repas), les courses, l'aide à la personne (toilette, habillement, transfert), l'accompagnement à la vie sociale (démarches administratives, activités et loisirs, sorties), l'aide à la guidance et la mobilisation de personnes souffrant de handicap, sans oublier le petit bricolage et le jardinage.

Solidom s'engage à ce que tout le personnel de service ait une attitude générale de respect indiquant réserve et discrétion pendant et après la prestation.

Evalue régulièrement la prestation effectuée et l'ajuste à l'évolution des besoins et attentes.

Mesure la satisfaction des personnes aidées à l'aide d'un questionnaire de satisfaction, transmis au moins une fois par an. De plus, l'association désigne une personne – votre référent – qui sera à votre écoute. Elle sera chargée du suivi de votre dossier et aura pour fonction de maintenir une relation triangulaire référent – personne aidée et intervenante à domicile. Solidom est responsable des

dommages que l'intervenant pourrait causer dans le cadre de son travail. Un contrat d'assurance responsabilité civile souscrit auprès de son assureur, couvre les salariés de l'association. Lesquels sont assurés pour l'usage professionnel de leur véhicule selon les modalités définies dans le contrat individuel de prise en charge.

En cas de réclamation, le particulier s'adresse directement à l'association

En cas de litige non résolu, le bénéficiaire peut faire appel à une personne qualifiée pour faire valoir ses droits. Ce recours se fait gratuitement, sur simple demande. Le particulier peut choisir cette personne qualifiée sur la liste établie conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Solidom vous remet un contrat individuel signé par les deux parties.

En fin de mois, une facture mensuelle récapitulant la prestation est adressée par courrier. Elle est payable à réception, soit par prélèvement bancaire, chèque bancaire, postal ou CESU.

RENSEIGNEMENTS
SOLIDOM
au 06 83 57 30 83

SOLIDARITÉ

TÉLÉTHON

*Téléthon
2007
Malaucène
Beaumont
du Ventoux*



J-15 :

au Tabac/loto on récupère les vieux téléphones portables, dans les bars de Malaucène on propose déjà des loteries, des bouteilles peintes par Thérèse du caveau de Beaumont du Ventoux !! Les représentants de l'amicale des employés de la mairie sillonnent la ville vendant des tickets pour « loter » leur panier garni grandiose !!

C'est bien parti ! Il y a eu trois réunions initiées par le comité d'organisation (les SI-FOUS) avec les bénévoles, les commerçants, les associations ; chacun a fourbi ses activités : le Téléthon va être une réussite, c'est sûr, cette année encore.

J à 8h00 :

C'est la mise en place des stands. Les bénévoles sont là. Les portes de l'ancienne caserne des pompiers

s'ouvrent : C'EST LA JOIE !! La caserne est libre, rangée, nettoyée, lavée !! Dehors le temps est nuageux, pour les bénévoles c'est du soleil dans le cœur !! On a « PLUKA » s'installer !!! Grâce à la Mairie et ses services techniques le Téléthon de Malaucène/Beaumont prend le meilleur départ qu'il soit depuis plus de 6 ans parmi des parterres plantés de ci de là de jolies pensées jaunes (comme le couleur du Téléthon) !!!

J à 19h00 :

tout est prêt, mais on attend la télé. Ils veulent filmer l'ouverture par le défilé de casseroles des enfants. Bon finalement on démarre sans eux (Anne, la cinéaste est coincée dans un embouteillage à Carpentras) sur l'air du Téléthon et d'un fracas indescriptible fait par les enfants qui tapent sur les boîtes de conserve peintes en jaune par les pensionnaires de la maison de retraite. A partir de là, le verre de l'amitié des agriculteurs, les seiches de Groupama, les saucisettes, merguez, crêpes et café du club de rugby ne font pas long feu. Quant au vin chaud n'en parlons pas : le service fut assuré par des étoiles filantes. Marie France rubalise et propose ses ballons jaunes.

Devant la caserne les automobilistes dépassant 14km/h sont durement sanctionnés : ¼ de point du permis. Moyennant un don au Téléthon ils peuvent se racheter immédiatement. Ils sont si fous ces bénévoles !! Pendant ce temps à la mairie, les jeunes s'affrontent au Yu-gi-oh , au macadam, au passe trappe.

Rapidement on manque de pain : le boulanger « d'en haut » va dépanner. Le DJ a trouvé le bon ton (téléthon ton ton !). L'ambiance est excellente et va durer très tard (2h00 du matin : et encore certains plus jeunes nous auraient bien fait le coup de la nuit blanche !).

On apprend que des espions du Comité de coordination locale sont allés à Mollans pour leur piquer des idées ! Eh oui ils préparent déjà 2008.



SOLIDARITÉ



J+1 ou samedi :

Certains organisateurs ont déjà quelques mines « un peu défaites ». Pas grave l'atelier de maquillage va vite cacher les rides ! Par contre pour l'année prochaine, il va falloir prévoir un Kiné pour les maux de reins !

Dés 8h00 du matin les pains de nos 3 boulangers locaux n'ont pas le temps de refroidir, Marché U à 11h30 a vendu 100 bouquets de 10 roses jaunes, les associations (Le Lien Social, Les doigts de Fée, Apprendre des Ancien, l'Amicale des employés de Mairie (Ah ! cette longueur de ficelle !), les doigts de Fée, l'Arpam et son mur d'expression, sont d'attaque pour appâter le chaland. Le manège a commencé à tourner de bonne heure à la grande joie des enfants. Sur les coups de midi la bonne odeur des frites merguez et autres grillades se répand sur tout le cours. Milioto et sa Ford de 1929, a commencé à faire des ballades en pétaradant à tout va. Pas de doutes c'est la fête à Malaucène.

L'après-midi sera fourni en activités :

d'abord vont apparaître plein des jolies petites têtes adorablement maquillées, qui en chat, qui en spider man, qui en étoiles et autres. Voilà qui ajoute au côté fête de cette journée ! Puis ce sera le concours de rollers, le concours de boules, la chorale des pensionnaires du Centenaire qui sera suivie de deux spectacles professionnels (osons le qualificatif) ! Le cirque par Les pieds en l'air et le Marivaudage par la troupe d'Arlequin et Compagnie. Au total

trois excellentes prestations.

Ce n'est que dimanche soir, après les deux matchs de foot et celui de rugby dédiés au Téléthon que la fête prendra fin à Malaucène. Romain, notre célèbre animateur local, pourra enfin reposer sa gorge et ses yeux après sa brillante prestation !!

Le Comité de coordination remercie l'ensemble des organisateurs d'activités, les bénévoles, les commerçants, les restaurateurs, les enfants qui ont beaucoup participé (CLSH, Parlez jeunes),

une fois encore la mairie et ses services, et...tous ceux que l'on oublie toujours. Un GRAND MERCI à nos généreux donateurs bien sûr ! Cette année, à l'heure où il nous faut boucler pour l'imprimeur, nous sommes déjà à plus de **7200 € !!**

Nous avons de grands espoirs pour arriver à notre record de l'an dernier (8000 €) !

Rendez-vous à tous pour le 22ème Téléthon, en décembre 2008.

*Toi, au corps fatigué, qui souffre en silence,
Au moment du cafard, reste dans l'espérance.
Nous luttons près de toi avec tout notre cœur
Afin que dans tes yeux brille une lueur !*

*Ton corps semble meurtri, mais ta force intérieure
T'apporte la sagesse ; à la notre supérieure !
Garde toujours l'espoir envers et contre tout
Et en luttant ensemble nous en viendrons à bout !*

*Si la santé du corps vacille telle une flamme,
Elle n'égale en rien la pureté de l'âme.
Du plus profond de toi, du tréfonds de ton être :
Recherche Dieu toujours, tu le verras paraître !*

*Si nous sommes rassemblés, pour ta cause aujourd'hui,
Dans cet élan énorme, nous le devons à lui....*

JB

*Jeannot, oncle d'Anthony, décédé en janvier 2007 de la mucoviscidose
à l'aube de ses 14 ans.
Poème écrit deux ans avant la mort d'Anthony*

VISITE À LA MAISON DE RETRAITE DE L'OUSTALET

Nous relatons les lettres que les élèves de l'école élémentaire ont envoyés aux lecteurs du Publiaire

Chers lecteurs,

Vendredi 26 octobre 2007, nous sommes allés à l'Oustalet.

Nous avons été accueillis par de gentilles sorcières et de gentils cuisiniers.

On a visité la cuisine et Christophe le chef, nous a expliqué les règles d'Hygiène. Pour ne pas laissé tomber nos cheveux dans les plats, on a dû mettre des tabliers, des charlottes pour les filles et la maîtresse et des toques pour les garçons.

Ensuite, on a préparé des gâteaux à la citrouille. Des personnes âgées étaient là pour nous aider.

Pendant la cuisson des gâteaux, on a chanté deux chansons aux résidents et on

leur a offert des dessins. Ils nous avaient aussi préparé une surprise avec la chanson « le lion est mort ce soir ».

Après nous avons dégusté tous ensemble les gâteaux autour d'un grand goûter. On a aussi mangé de la boue et aspiré des vers de terre. C'était du chocolat et du réglisse. Nous nous sommes régalés et les personnes âgées ont été très gentilles et très patientes avec nous.

Nous les remercions pour tout le mal qu'elles se sont données.

Nous espérons y retourner un jour !

Les CE2/CM1 de la classe d'Hélène BROUWERS



FÊTE D'HALLOWEEN À LA MAISON DE RETRAITE DU CENTENAIRE



Jeudi 25 octobre, nous sommes allés rendre visite aux papis et aux mamies à la maison de retraite du Centenaire pour fêter Halloween. Pour cette occasion, les personnes âgées avaient décoré la salle des araignées, des chauve-souris, des ballons rouges, noirs et oranges. Nous étions installés par quatre à une table avec deux papis ou mamies avec nous.

Nous avons ensemble creusé des citrouilles pour faire des lanternes et les papis et les mamies nous ont coupés les yeux, la bouche et le nez de la citrouille. Une dame de 100 ans nous a lu la légende d'Halloween et une autre mémé nous a dit pourquoi on fêtait Halloween.

Nous avons ensuite goûté tous ensemble. C'était super !

Classe de CE2 de Cathy VINCENT

TOURNOI DE RUGBY POUR LES CLASSES PRIMAIRES

Nous nous sommes entraînés tous les jeudis au stade à plaquer, à percuter, à faire des passes en arrière avec le ballon de rugby...

Les éducateurs de rugby (Fabrice, Chloé, Sandrine, Cassandra...) nous ont appris pendant six semaines à jouer au rugby. Nous avons pris plaisir à jouer à faire des tournois. Samedi 10 novembre, pour clôturer notre travail et montrer aux parents tout ce que nous avons appris,

un grand tournoi a été organisé. Les Pumas ont été les vainqueurs. Après la remise des coupes, nous avons mangé au stade. Les bénéficiaires vont servir à partir en classes transplantées. Nous remercions les éducateurs ainsi que les parents qui nous ont aidés.

Les CE1/CE2 de Lise, les CE2 de Cathy, les CE2/CM1 d'Hélène et les CM2 de Ludivine.



LIEN SOCIAL

Projecteur sur une association locale qui œuvre dans le social

L'association « Lien Social » a déjà 5 ans, ses activités ont repris avec la rentrée de septembre, une rentrée qui a été marqué par le succès de la journée des associations

Nous sommes très heureux d'avoir pu reconduire le contrat d'Ophélie Sorbier, embauchée dans le cadre d'un contrat d'aide à l'emploi (C.A.E.) afin de permettre un accès à internet à tous les jeunes bénéficiant de « l'aide à l'élève » et à tous ceux qui souhaiteraient effectuer des recherches d'ordres scolaire ou culturelle ; à la

condition d'adhérer à l'association. Ces consultations, peuvent être régulières ou ponctuelles.

Les permanences assurées par Ophélie dans le local situé au 2^{ème} étage du Centre Michel Brusset sont les suivantes :

- Lundi et jeudi de 17 à 19H
- Mardi et Vendredi de 16 à 19H
- Mercredi de 10 à 12H et de 14 à 19H
- Samedi de 9 à 12H

Nous remercions tous les bénévoles de « Lien Social » qui donnent de leur temps pour apporter un soutien aux élèves demandeurs et nous en profitons pour préciser que ce soutien, s'adresse plus particulièrement aux élèves du Primaire, du Collège et aussi du Lycée (dans certaines disciplines) qui ont quelques difficultés pour obtenir de l'aide.



Siège social :
Mairie de Malaucène
84340 MALAUCÈNE
Tél. 04 90 65 17 46

Par ailleurs, l'association continue ses activités d'alphabétisation destinées à un public adulte qui souhaite apprendre le Français ou se perfectionner. Les inscriptions sont à effectuer auprès de Christine Estrayer (tél : 06.75.43.74.14.) ou directement au secrétariat (tél : 04.90.41.97.11) dans les horaires ci-avant définis.

Nous restons également à la disposition des personnes souhaitant trouver une aide dans la rédaction de lettre ou document administratif dans le cadre de notre activité « Ecrivain public » contact : Dominique Barbera (tél : 04.90.65.26.70)

Bien évidemment, l'association reste ouverte à tous les bénévoles qui dans le cadre de ses activités, pourraient apporter leur temps et leur compétences. Qu'ils en soient par avance remerciés.

CLUB CYCLOTOURISME MALAUCÈNE VENTOUX

De 1977 à 2007 le club cyclo de Malaucène a fêté ses 30 ans.



UNE FÊTE BIEN RÉUSSIE

Cette journée avait débuté très tôt le matin, pour installation des panneaux, des vieux vélos, maillots, photos et albums.

Puis arriva le moment de notre assemblée générale. 26 personnes ont prêté une oreille attentive au différents bilans et projets que leur proposaient les responsables.

Une centaine de personnes avait été choisie pour participer aux festivités de cet anniversaire. Elles avaient toutes, un jour ou l'autre appartenu au club. Elles étaient, pour certaines d'entre elles, accompagnées de leur famille. On estime que 75 % des invités étaient présents, ils ont pu ainsi admirer l'exposition de

vélos anciens (le grand bi, la draisienne et bien d'autres), mais aussi le moderne : vélo tout carbone dont le poids n'excède pas 7 kg : la cyclo-randonneuse équipée de la tente, du duvet et des sacoches, équipage qui dépasse les 36 kg.

LE SOUVENIR DES ANNÉES PASSÉES

Ils ont promené leur nostalgie le long des stands où, les photos, les articles de presse, les anciens maillots leur rappelaient le temps ancien, où fringants, ils sillonnaient sur leur bicyclette, les routes vauclusiennes. Tous rêvaient de pouvoir recommencer. Les souvenirs, c'est aussi la rencontre avec l'autre, celui avec lequel au hasard d'une randonnée, d'un brevet, on a partagé un petit moment de bonheur ou de souffrance. Tout ce petit monde se rencontrait, parlait, s'apostrophait, riait, et quelquefois pleurait lorsque des propos mettaient en scène certains de ceux qui nous avaient prématurément quitté, pour un autre voyage.

On visionna alors un diaporama sur grand écran qui retraçait à travers plus de 100 photos, les trente ans d'existence

de notre club. C'est une parfaite illustration de nos activités.

Voici les membres du bureau nouvellement élu :

Le président : Lucien CHARLES

Le vice président : Marc HORARD

Le secrétaire : Gérard MAGNE

Le secrétaire adjoint : Jean VAUX

Le trésorier : Thierry BARNIER

OU contactez le site internet du club :

www.cctmv.fr

Le secrétaire : G. MAGNE



HISTOIRE DE MALAUCÈNE

Les fontaines de Malaucène (troisième partie et fin)

LES FONTAINES LES PLUS RÉCENTES

Après les fontaines les plus anciennes, celle du XVII^e siècle et celles qui environnent la porte Cabanette, il nous reste à évoquer toutes les autres, pour la plupart récentes, et dont un bon nombre a disparu. Nous résumons ci-après ce que nous en savons, en commençant par les plus anciennes :



- Fontaine du Petit Tour

Dans la rue des Trois-Pèlerins, appelée aussi rue du Petit-Tour. Construite en 1762 (?), mais « accordée » par la municipalité en 1791. Rétablie en 1827, après avoir disparu pendant un temps indéterminé. Supprimée en 1955.

- Fontaine de Beauvoisin

Au quartier de Beauvoisin, sous le château. Etablie par les riverains en 1824. Prise en compte par la ville en 1845. Supprimée en 1955.

- Fontaine de la République

Appelée initialement fontaine de la rue des Trois-Visages, compte tenu de son implantation. Etablie avec la participation des riverains en 1849. Fuyant vendu en

1908. Supprimée en 1955 (et restaurée récemment avec l'aide des habitants du quartier).

- Fontaine dite de Monsieur Berger

Au quartier des Fabriques, partie la plus haute. Etablie par les riverains dont le principal était Monsieur Berger, en 1849. Fuyant vendu à Monsieur Emile Blanc en 1900.

- Fontaine du chemin des Fabriques

Située à une vingtaine de mètres de la route montant au Groseau, elle ne doit pas être confondue avec la précédente. Etablie en 1894.

- Fontaine Soubeyran

Envisagée dès 1759, cette fontaine est l'héritière de la « fontaine du Lion d'Or » qui, avec « la Croix de l'Esplanade », gênait les travaux, vers 1750-1752, quand on voulut tailler les safres au débouché

du vieux chemin de Carpentras, entre la porte Soubeyran et le Lion d'Or. Elle ne fut établie qu'en 1861, lors de la couverture du lavoir attenant (qui existait depuis 1839). Participation des riverains.

- Fontaine de Saint-Raphaël/ Crémessières

Etablie en 1872, avec la participation des riverains.

- Fontaine du Plan de Sauvan

Etablie en 1878. Supprimée en 1955.

- Fontaine du Château

Située place Joannis, au départ de la rampe montant au Calvaire. Demandée en 1849, en 1865, et en 1876. Etablie

en 1879, en même temps que le lavoir. Participation des riverains.

- Fontaine de la porte Filiol

Etablie en 1879 / 1880, en même temps que le lavoir attenant.

- Fontaine du Cours

(ou du « bas du Cours »)

Etablie en 1887 / 1888, avec souscription des riverains. Emplacement primitif dans l'axe de la rangée centrale de platanes et « en face du portail en fer de Monsieur Buey » (maison achetée plus tard par Joseph Geoffroy). Fuyant vendu vers 1902. Actuellement exilée au bord de la route, elle mériterait d'être remise à sa place initiale.



UNE SAISON CULTURELLE TRÈS POSITIVE

La saison culturelle 2007 s'est achevée avec le concert lyrique donné par Ariane DOUGUET le 29 août dernier, à la chapelle du Groseau



Ariane DOUGUET

Sur l'ensemble des manifestations, le succès a été au rendez-vous.

FESTIVAL MALAU'SCENES :

Côté théâtre, MALAU'SCENES a vu e les jeunes comédiens d'Arlequin et Compagnie nous gratifier d'excellentes prestations.

le vendredi soir dans « Arlequin poli par l'amour » et dans « la dispute » de Mairivaux,

le dimanche soir avec « l'histoire du Grand Cirque Traviata ». Les Malaucéniens, au premier rang desquels se pressaient parents et amis, ont pu apprécier les fruits

du travail accompli sous la houlette de Brigitte de Cottreau, responsable de la compagnie.

Le cirque Les Pied en l'Air a aussi connu un gros succès le dimanche après-midi, en nous présentant une prestation de qualité.

De leur côté « Victor », le chanteur et la chorale du Point d'Orgue auraient mérité un public plus fourni.

Côté musique, la saison a été marquée par un fort intérêt du public pour le spec-

tacle de « Flamenco Vivo » et pour le duo « Double jeu » qui ont fait le plein dans la cour de St Michel et dans la Chapelle du Groseau, avec une fréquentation en hausse des Malaucéniens .

L'été culturel s'est terminé e en apothéose avec la prestation d'Ariane DOUGUET, chanteuse lyrique et de José ARRVE ? du 29 août, avec plus de 140 spectateurs, (dont beaucoup installés à même le sol !) non à changer !

CÔTÉ PEINTURE :

Enfin, l'exposition de l'aquarelliste Louis Faye, à la chapelle du Groseau, qui s'est achevée le 5 août dernier, a vu la visite de plus de 700 personnes, enchantées par la très grande qualité de sa production.

*Pour la commission culture et patrimoine :
M. Michel CRISTALLIN*

HISTOIRE DES SANTONS



Chaque année, en Provence, à l'approche de Noël, dans la plupart des foyers, les familles se préparent à faire la crèche. Chacun avec bonheur ressort ses santons un à un de la boîte où ils dormaient ; ces personnages vont reprendre leur chemin vers l'étable de Bethléem figurée dans un paysage provençal. Ce rite qui rassemble grands et petits, reste une tradition très vivace.

Dans l'évangile selon St Luc, il est dit que Jésus fut déposé à sa naissance dans une crèche (du latin crepia, mangeoire.)

LES CRÈCHES D'ÉGLISE

Dès les premiers siècles du christianisme, en Italie, on trouve des représentations de la Nativité ou de l'adoration des Rois mages sculptées en bas-relief sur des sarcophages .

Tout au long du Moyen-Âge, ces scènes se retrouvent sur les édifices romans. Au XIIIème siècle, c'est à St François d'Assise

qu'est attribuée la paternité de la première crèche vivante, avec figurants et décor naturel. C'est aussi d'Italie, dès la fin du XIIIème siècle, que vient l'introduction en Provence des crèches d'église, dont les sujets sont des statuettes de bois sculpté et doré. Apparaissent ensuite des figurines-mannequins à armature de fer ou de bois dont seuls le visage et les mains sont modelés dans la cire et dont les corps sont vêtus d'étoffes.

A la sainte Famille, aux rois mages et aux bergers s'ajoutent peu à peu des personnages populaires (bergers, paysans...) apportant leurs présents à l'enfant Jésus et leur caractère provençal à la crèche.

LES CRÈCHES « SPECTACLES »

C'est au XVIIIème siècle qu'apparaissent les crèches publiques, puis, avec la vogue des automates, les crèches mécaniques : ces représentations de la Nativité jouée par des figurines articulées obtinrent un

grand succès auprès du public. Plus grand encore fut le succès des crèches parlantes, ces spectacles de marionnettes alternant scènes évangéliques et scènes comiques, en français et en provençal, accompagnées de chants de Noël provençaux.

Les plus fameux sont les noëls de Nicolas Saboly, dans lesquels le peuple Provençal se reconnaît. En 1844, Antoine Maurel s'inspire de ces chants pour écrire sa Pastorale qui a le mérite de remplacer ces petites scènes décousues par une véritable pièce de théâtre ou le rémouleur, le meunier et le boumian sont interprétés par des comédiens.

LES CRÈCHES FAMILIALES

Les crèches familiales, quant à elles, sont connues dès la fin du XVIIIème Siècle. Elles se présentent sous la forme de boîtes en bois ou en carton, avec une face vitrée à travers laquelle on peut voir des figurines de verre filé représentant la Nativité dans un décor clinquant. Ces crèches ne sont alors destinées qu'aux nobles et aux riches bourgeois, même si l'on employa plus tard d'autres matériaux comme la mie de pain ou le liège.

Au début du XIXème siècle, Jean-Louis Lagnel, figuriste marseillais, est le premier à façonner dans de l'argile des statuettes et à fabriquer des moules en plâtre, destinés à les reproduire. Dorénavant, les familles les plus modestes peuvent se procurer ces santons (du provençal santoun, qui signifie petit saint) afin de constituer leurs propres crèches.

Le succès est tel que l'activité santonnaire se développe rapidement au début du XIXème siècle. La première foire aux santons s'ouvre en 1803 à Marseille et les ateliers de santonniers se multiplient à Marseille, Aix, Aubagne, dans le Var, le Vaucluse...

LA RÉALISATION D'UN SANTON

La technique de fabrication d'un santon est la même depuis Lagnel. Le santonnier sculpte son modèle dans l'argile, puis prend l'empreinte de celui-ci dans du plâtre afin d'obtenir un moule en deux parties.

Le santon sera ensuite reproduit en pressant fortement de l'argile entre les deux parties du moule. Le plâtre étant poreux,

l'argile se rétracte et le santon peut être démoulé. Il est ensuite retouché, puis ébarbé, c'est-à-dire débarrassé du surplus d'argile qui apparaît au niveau du joint des deux parties du moule et mis à sécher avant cuisson. Il reste au santonnier à décorer chaque figurine avec des couleurs choisies avec soin.

L'intérêt que suscite aujourd'hui l'art santonnier se vérifie par le nombre croissant de manifestations qui lui sont consacrées non seulement en Provence, mais aussi à travers toute l'Europe. Sa richesse s'exprime à travers la diversité des styles proposés par les créateurs.

Le charme de ces petits personnages vient en partie des contraintes imposées par cette technique qui leur confère une naïve simplicité et qui fait d'eux les dignes représentants d'un art à la fois sacré, profane et populaire qui réveille la part d'enfance présente en chacun de nous.

Véronique DORNIER

LES SANTONS BLEUS DE VÉRONIQUE DORNIER

Contact
Véronique Dornier

Le village 84390 Brantes
Tél. 04 75 28 01 66

Depuis 20 ans, Véronique Dornier, santonnaire, perpétue une vieille tradition provençale qu'elle a su faire évoluer. À côté des modèles traditionnels, elle crée des santons en faïence et de surprenants petits santons entièrement vêtus de bleu, de l'âne aux bergers, en passant par le bœuf jusqu'au petit Jésus.

*L'atelier et le magasin
se situent au pied
du village de Brantes*

Présence également sur les foires
et salons:

Salon des Santons de Genève
(dernière semaine de Novembre)

Biennale de l'Art Santonnier à Aubagne
(1er Week-end de décembre)

Foire aux Santons de Sceaux
(1ère quinzaine de décembre)

Salon des Santonniers de Carpentras
(quinzaine avant Noël)



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2007

Le sept juin deux mille sept, sur seize conseillers municipaux convoqués, seize conseillers municipaux étant présents ou représentés, la séance est ouverte à 20 h 45.

PRESENTS :

Monsieur Dominique BODON, Maire de Malaucène, Mesdames et Messieurs Christiane LEBLOND, Guy DEMOLIN, Christian BARNIER, Stéphane DUBREU, Martine NELLI, Bernadette LAPORTE, Paul PEYRE, Patrick FILLIOL, Jean-Roger PLANTEVIN, Martine VALLON.

ABSENTS AYANT DONNE DELEGATION DE VOTE :

Madame Christine THOMASSET à Madame Bernadette LAPORTE
Monsieur Germain MISCHLER à Madame Martine NELLI
Monsieur Michel ROURRE à Monsieur Jean-Roger PLANTEVIN
Monsieur Sébastien JEAN à Madame Martine VALLON
Madame Mireille JEROME à Monsieur Dominique BODON

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane DUBREU

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal en présentant Monsieur NGUYEN DUC Taï qui va occuper le poste de secrétaire général en remplacement de Madame Rafaële GESLAIN, en congés de maternité.

I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 12 AVRIL ET 19 AVRIL 2007

Monsieur DEMOLIN apporte des modifications au procès-verbal de la séance du 12 avril 2007.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des votants.

II – JURES D'ASSISES 2007

Monsieur le Maire informe l'assemblée constituée qu'il s'agit de procéder au tirage au sort de la liste préparatoire des personnes susceptibles d'être jurés.

Monsieur FILLIOL effectue le tirage et la liste des personnes est la suivante :

Madame BORNE épouse BRULAT Henriette
Monsieur EYSSERIC Romain
Madame MARTINEZ épouse RIPERT Véronique
Monsieur RIGAUD Damien
Monsieur SORBIER Daniel
Monsieur SOULE Georges

III – LEADER + « AUTOUR DU VENTOUX » – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rapporte aux conseillers municipaux présents les problèmes liés à la fréquentation des gorges du Toulourenc qui génèrent des tensions entre les riverains et les visiteurs, des problèmes de sécurité, de stationnement, de dégradation de l'environnement. Ces éléments conduisent la commune de MALAUCENE à rejoindre la commune de SAINT LEGER DU VENTOUX dans la

dynamique de gestion des flux touristiques et dans la gestion du patrimoine naturel sensible dans laquelle elle s'est engagée.

Monsieur le Maire explique qu'une aide financière peut être obtenue dans le cadre de LEADER + « Autour des Dentelles » porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux et il décline le plan de financement prévisionnel :

Description des dépenses	Montant	Montant base Leader
Aménagement de l'espace parking	3 665.00 €	
réalisation 5 panneaux et 3 totems	6 626.00 €	
Total HT	10 291.00 €	10 291.00 €
Financement public	Montant	% / montant subv.
Cumul public	10 291.00 €	100,00 %
Union Européenne	5 145,00 €	50 %
Conseil Régional	3 087,50 €	30 %
Commune de Malaucène	2 058,50 €	20 %

Monsieur le Maire précise que l'emplacement du futur parking est la propriété de la commune et que les panneaux et totems sont destinés à la prévention des risques.

Monsieur PEYRE fait remarquer qu'il est contradictoire de parler de protection de l'environnement d'une part et d'organiser la présence importante des touristes d'autre part.

Monsieur le Maire répond que les solutions possibles sont soit :
une interdiction générale
le site est laissé en l'état
la mise en place d'informations préventives.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

IV – ASSOCIATION « LES PIEDS EN L'AIR » – OCTROI D'UNE SUBVENTION COMMUNALE

Monsieur le Maire rapporte aux conseillers municipaux présents la demande de subvention d'un montant de 3 500.00 € présentée par l'association « Les Pieds en l'Air » pour l'acquisition d'un chapiteau.

Il précise que lors d'une réunion à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, cette association a été retenue par les Francas ; on ne peut lui refuser cette aide qui lui permet de fonctionner et de prévoir l'avenir.

Monsieur PEYRE demande si le chapiteau restera l'hiver dans la cour du Blanchissage et sera installé au Grozeau pour tout l'été.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et indique que le démontage aura lieu le 3 juillet prochain.

Madame LEBLOND dit qu'elle trouve cette subvention élevée, elle estime que c'est injuste envers les autres associations.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un investissement et que les résultats d'activité sont concluants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15

Abstention : 1 (Madame LEBLOND)

V – REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DU BLANCHISSAGE – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2007

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux présents la délibération du 21 février 2007 qui sollicitait de l'Etat dans le cadre de la dotation globale d'équipement une aide financière de 92 000.00 € pour le projet de réhabilitation

et d'agrandissement de la salle polyvalente du Blanchissage ainsi que la création d'une maison des associations. Le coût prévisionnel hors taxe de cette réalisation s'élève à 295 420.00 euros HT soit 353 322.32 euros TTC.

Compte tenu des éléments transmis par les services de l'Etat, il s'agit aujourd'hui d'actualiser le plan de financement suivant :

ETAT - DOTATION GLOBALE EQUIPEMENT (30% de 230 000.00 €)	69 000.00 €
CONSEIL REGIONAL - 20 %	59 084.00 €
Commune de MALAUCENE	167 336.00 €

Monsieur le Maire précise que ce projet d'agrandissement de 150 m2 a pu être envisagé car dans le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) élaboré par les services de la Préfecture la périphérie Nord du bâtiment du Blanchissage n'est plus en zone inondable.

Monsieur PEYRE demande pourquoi ce site n'est plus placé en zone inondable.

Monsieur le Maire répond que c'est suite à une discussion et à une visite des services préfectoraux sur place que la modification a pu être obtenue.

Madame NELLI rappelle que la municipalité précédente souhaitait que la crèche se situe au Blanchissage et cela a été refusé car il était en zone inondable.

Monsieur le Maire dit que la crèche aurait eu sa cour côté sud et aurait été beaucoup plus exposée au risque inondation.

Madame NELLI dit qu'elle s'abstiendra car le PPRI se doit d'être le plus contraignant possible.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité Pour : 11 - Abstentions : 5 (Mesdames LAPORTE, NELLI et THOMASSET, Messieurs PEYRE et ROURRE)

VI – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – VOLET JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2005 avec un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2006. Il convient de le renouveler par la signature d'un contrat enfance jeunesse (volet jeunesse) dans la continuité du contrat temps libre signé antérieurement. La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole proposent la mise en place d'un nouveau dispositif contractuel : le Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Maire décline les objectifs et les principes d'application de ce nouveau contrat. Il explique que la perte financière pour la commune par rapport à l'ancien contrat est moindre que prévue, elle est limitée par une fréquentation plus importante.

Madame LAPORTE demande des nouvelles du projet de construction du centre de loisirs.

Monsieur le Maire répond que le projet suit son cours normalement.

Madame LEBLOND demande à qui revient la fonction de pilotage de ce nouveau contrat. Monsieur le Maire indique que cette fonction est dévolue à la directrice du centre de loisirs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseil Municipal

VII – SERVICE FUNERAIRE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée constituée qu'il est nécessaire d'effectuer plusieurs opérations comptables pour clôturer le service funéraire :

compte administratif / budget.

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

VIII – COMPTE RENDU D'EXPLOITATION EAU POTABLE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES

Monsieur DEMOLIN est le rapporteur de ce texte. Il présente aux conseillers municipaux les principaux faits marquants de l'année 2006 mentionnés dans le rapport rédigé par les services de la SDEI et il invite tous les élus à venir le consulter.

Ce rapport est adopté à l'unanimité :

Pour : 8

Abstention : 8 (Mesdames LAPORTE, NELLI, THOMASSET et Messieurs PEYRE, PLANTEVIN, ROURRE, FILLIOL et MISCHLER)

IX – BIBLIOTHEQUE : ELIMINATION DE DOCUMENTS

Monsieur le Maire explique aux élus présents qu'une liste d'ouvrages appartenant à la Bibliothèque municipale a été dressée pour élimination. Il demande à l'assemblée constituée de charger la responsable de la bibliothèque de procéder à cette mesure.

Monsieur PEYRE demande qui décide des titres à supprimer, il préférerait que ce choix soit effectué par une commission.

Monsieur le Maire indique que les livres sont retirés sur les conseils des bibliothécaires de la CoVe et de la Bibliothèque Départementale. De plus leur état physique ne permet plus de les laisser dans les rayonnages.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 14

Abstentions : 2 (Messieurs PEYRE et ROURRE)

X – ELECTIONS LEGISLATIVES 2007 : CONSTITUTION DES BUREAUX DES VOTE

Monsieur le Maire propose aux élus présents de constituer les bureaux de vote pour le premier tour de l'élection législative du 10 juin 2007. Il précise qu'il sera le président du bureau n° 1, Monsieur BARNIER, le vice-président, que Monsieur DUBREU et Madame VALLON seront respectivement président et vice-président du bureau n° 2.

Monsieur le Maire invite tous les élus qui souhaitent être titulaires assesseurs dans l'un ou l'autre des bureaux de vote à être présent dimanche 10 juin 2007 à l'ouverture de ces derniers.

XI – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE COMITE DES FETES DE MALAUCENE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 12 avril 2007 qui attribuait une subvention de 42 500.00 € au Comité des Fêtes. Les services de la commune ont procédé au versement de cette somme qui a été bloquée par le Trésor Public.

Monsieur le Maire explique que l'aide financière accordée au Comité des Fêtes étant supérieure à 23 000.00 € elle doit faire l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

XII – QUESTIONS DIVERSES

plan d'occupation des sols : révision générale

Monsieur le Maire informe les conseillers présents du lancement de la consultation afin de charger un cabinet d'urbanistes de la révision générale du plan d'occupation des sols et le transformer en plan local d'urbanisme.

Madame NELLI demande si une commission municipale particulière sera créée. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Marché U : révision simplifiée

Monsieur le Maire rapporte sa rencontre avec les services de la préfecture concernant le projet de déplacement du marché U vers la route de Vaison. Il explique que dans la zone du PPRi concernée seuls sont autorisés les établissements recevant du public de catégorie 3, 4 et 5. Il s'avère que le futur magasin est de catégorie 2 car il a un potentiel d'accueil de 1000 personnes. La décision appartient à Monsieur le Préfet qui peut ou non accorder une dérogation.

Madame LAPORTE demande si la superette Casino est fermée définitivement. Monsieur le Maire répond que l'on est sans nouvelle.

commémoration du 18 juin

Monsieur le Maire apporte un rectificatif au courrier reçu par les élus concernant cette date de commémoration.

eau potable : choix de la structure

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la réunion du 22 mai 2007 en mairie avec un élu de Caromb et les services de la Direction Départementale de l'Agriculture concernant le choix de la structure qui gère au 1er janvier 2008 le service de l'eau potable de la commune.

Monsieur le Maire indique que la solution de prolonger d'un an le contrat en cours avec la Société de Distribution des Eaux Intercommunales (SDEI) est une possibilité à saisir. Cela permettra une étude et un comparatif approfondis des différents modes de gestion possibles. De plus, cette décision conséquent pour la commune doit revenir à l'équipe municipale de mars 2008.

Madame LAPORTE demande si la SDEI accepte cette possibilité.

Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré le directeur et qu'il n'a soulevé aucune objection.

lotissement du Colombier :

Monsieur le Maire rappelle aux élus la réunion de travail prévue le 24 mai 2007 à 15 h à laquelle personne n'était présent.

Il indique qu'il a reçu les responsables de la société AXEDIA avec lesquels il a évoqué les critères d'attribution des parcelles. Un document synthétisant le projet et les éventuels critères d'attribution est remis à chacun des élus.

Une nouvelle réunion de travail est fixée au mardi 19 juin 2007 à 18 h 30.

Monsieur DUBREU informe l'assemblée que le premier marché agricole a eu lieu le vendredi 1er juin 2007. Il invite tous les conseillers à l'inauguration le vendredi 15 juin 2007.

Madame LEBLOND revient sur le débat engagé lors du vote du budget au cours duquel Madame LAPORTE affirmait que les emprunts étaient rarement attribués à une opération précise.

Madame LEBLOND remet à celle-ci la liste des emprunts prouvant le contraire. Elle fait remarquer aussi que les emprunts sont bien affectés.

Madame NELLI demande s'il est possible d'inciter les nombreux cyclistes à ne pas se garer sur le Cours des Isnards mais d'utiliser les parkings gratuits alentours.

Monsieur PEYRE demande s'il est possible de déplacer le « préfabriqué » destiné à la vente d'appartements en construction et installé au parking Pétrarque sur le terrain au-dessus. Ce mobilier urbain occupe deux places de stationnement, est peu esthétique et cache la plaque informative de ce parking. Monsieur le Maire répond que le terrain au-dessus étant un chantier de construction, il n'est pas possible d'y déplacer le local de vente. Madame NELLI demande si beaucoup d'appartements sont vendus. Monsieur le Maire indique qu'une moitié d'appartements sont vendus.

Monsieur PEYRE interroge Monsieur le Maire sur la structure métallique qui est en cours d'installation sur la terrasse du restaurant « Les Terrasses du Ventoux ». Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une occupation légère du domaine public pour y fixer une bâche. Il regrette qu'une fois de plus cet établissement soit mis en cause et il rappelle que l'harmonisation des terrasses et des commerces est prévue avec l'aménagement du cours des Isnards et la révision du POS.

Madame VALLON explique qu'il y a peu de visibilité quand on quitte la voie parallèle à l'avenue des remparts pour reprendre la direction de la route de vaison et elle demande l'installation d'un miroir. Monsieur le Maire dit que cela sera demandé aux services techniques.

Monsieur le Maire indique que le chantier de fouilles archéologiques va reprendre pendant les mois d'août et septembre 2007. Les bénévoles déjeuneront au restaurant scolaire pendant la durée des travaux. Monsieur PEYRE souligne que de nombreux objets ont été découverts à Malaucène, il connaît beaucoup de personnes qui les prêteraient pour une exposition. Monsieur le Maire répond qu'il a engagé une négociation avec la responsable des fouilles afin d'aider à la mise en place d'une structure d'exposition permanente en Mairie ou au Centre Culturel Michel Brusset.

La séance est levée à 23 h 05

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2007

Le trente juillet deux mille sept, le Conseil Municipal de Malaucène s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, lieu habituel de ses séances, en vertu de la deuxième convocation en date du 27 juillet 2007, suite à l'absence du quorum constatée à la séance du 26 juillet 2007.

Présents :

Monsieur Dominique BODON, Maire de Malaucène, Président, Mesdames et Messieurs Christiane LEBLOND, Guy DEMOLIN, Stéphane DUBREU, Sébastien JEAN, Martine NELLY, Michel ROURRE, Absents excusés ayant donné procuration de vote : Monsieur Michel BARNIER à Madame Christiane LEBLOND, Madame Martine VALLON à Monsieur Sébastien JEAN, Madame Christine THOMASSET à Monsieur Michel ROURRE, Monsieur Jean-Roger PLANTEVIN à Madame Martine NELLI,

Absents excusés : Mesdames Mireille JEROME, Bernadette LAPORTE, Messieurs Patrick FILLIOL, Germain MISCHLER, Paul PEYRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DUBREU.

1/ PROCES VERBAL DU 7 JUIN 2007

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'additif au procès-verbal de Madame LEBLOND. Son intervention est retranscrite comme telle au compte rendu. Cependant, il considère que la fin de sa lettre relève d'un commentaire personnel fait a posteriori et ne sera pas consignée, ce qui provoque la réprobation de Madame LEBLOND. Celle-ci s'abstiendra de participer au vote. Monsieur ROURRE, absent à cette séance, et Madame NELLI s'abstiennent également au vote.

Après ces commentaires, le procès-verbal est adopté par les autres conseillers présents.

2/ ECOLE MATERNELLE – AVENANT AU LOT N°4 MENUISERIE BOIS

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier de l'Ecole Maternelle, des modifications ont été apportées aux travaux initiaux. Pour le lot n°4 menuiserie bois, la fabrication de meubles de rangement ou la réalisation d'une porte coupe feu ont été nécessaires. Le surcoût des travaux supplémentaires s'élève à 70.079,74 euros HT, pour lesquels un avenant au marché est proposé.

Le Conseil municipal approuve la délibération ;

3/ ECOLE MATERNELLE – AVENANT AU LOT N°1 MACONNERIE

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'en raison de la présence d'eau en abondance lors des fondations de l'école maternelle, des prestations supplémentaires ont été réalisées par l'entreprise LA BATISSE PROVENCE pour un surcoût de 8.131,25 euros HT, faisant l'objet d'un avenant au marché public passé avec cette société.

Le Conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

3bis/ ECOLE MATERNELLE – AVENANT AU LOT N°3 MENUISERIE METALLIQUE

Pour des raisons de sécurité, des travaux supplémentaires (portes métalliques coupe-feu, joint anti-pince doigts) ont été réalisés par l'entreprise SARL PIERRE GREGOIRE, faisant l'objet d'un avenant pour un surcoût de 12.586,00 euros HT.

Adopté à l'unanimité.

4/ ECOLE MATERNELLE – REATTRIBUTION DES LOTS N°8 CARRELAGE ET N°10 PEINTURE

Monsieur le Maire retrace l'historique du chantier où l'entreprise KB SOLMURS 2000, titulaire initial des lots 8 et 10 s'est montrée défaillante. Après

consultation publique et avis de la commission d'appel d'offres, il invite le conseil à retenir : pour le lot n°8 carrelage, l'entreprise Yves DUPRE à Beaumont-du-Ventoux, pour un montant de 6.677,47 euros HT pour le lot n°10 peinture, l'entreprise MALLET PEINTURE à Caromb, pour un montant de 14.954,50 euros HT.

Adopté à l'unanimité.

5/ MAITRISE D'ŒUVRE COURS DES ISNARDS

Il est proposé au Conseil Municipal de renoncer à poursuivre l'aménagement du cours des Isnards en raison du dépassement de l'enveloppe budgétaire. Cependant, il convient de rétribuer les prestations d'ingénierie effectuées par le groupement ESCRIBA – RHONE CEVENNES INGENIERIE et de s'acquitter de l'indemnité de résiliation s'élevant à 3.309,00 euros HT. Délibération approuvée à l'unanimité.

6/ CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT – AVENANT N°2

Pour financer en partie la réhabilitation de l'école maternelle, Monsieur le Maire demande aux conseillers de modifier le contrat d'objectifs souscrit avec le Département, par un avenant qui proposerait de retenir les programmes suivants : année 2005 : voirie 2005 et réhabilitation de l'école maternelle année 2006 : voirie 2006 et réhabilitation de l'école maternelle année 2007 : maîtrise d'œuvre du cours des Isnards et réhabilitation de l'école maternelle.

Ce qui est approuvé à l'unanimité.

7/ PLAN D'OCCUPATION DES SOLS – EMBLEMES RESERVES

Après discussion, le Conseil diffère sa décision pour une meilleure réflexion sur les conséquences d'une éventuelle suppression des emplacements réservés et répertoriés au plan d'occupation des sols sous les numéros 15 et 17 situés au quartier le Grès. Monsieur le Maire préconise le maintien de l'emplacement 17. Madame NELLI, quant à elle, est favorable à la suppression de l'emplacement 15 mais demande une discussion sur un maillage reliant les chemins existants. Monsieur le Maire partage le même avis. Monsieur DEMOLIN regrette qu'un permis de construire a été accordé à l'habitation sur cet emplacement réservé n°15.

Délibération différée à l'unanimité.

8/ PLAN D'OCCUPATION DES SOLS – PRINCIPE D'UNE REVISION GENERALE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide le principe d'une révision générale du plan d'occupation des sols et de sa conversion en plan local d'urbanisme. En effet, le POS de la commune date du 6 décembre 2000. Or l'accroissement démographique et le développement économique de la commune rendent nécessaire une révision générale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9/ COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Pour se conformer aux obligations imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales,

notamment l'article L.1411-5, sur la transparence des contrats d'affermage, le Conseil décide de créer une commission de délégation de service public.

Sont élus à l'unanimité :

membres titulaires : Messieurs Dominique BODON, Guy DEMOLIN, Madame Bernadette LAPORTE et Monsieur ROURRE

membre suppléant : Messieurs Christian BARNIER, Stéphane DUBREU, Madame Martine NELLI et Monsieur Paul PEYRE.

10/ CHANTIER 2007 D'APARE

Pour continuer la réhabilitation de la chapelle Notre Dame de la Blanche au hameau de Veaux, Monsieur le Maire propose de passer une convention d'intervention à passer avec l'Association pour la Participation et l'Action Régionale APARE, précisant le montant de la quote-part communale à 5.935,20 euros HT.

Proposition approuvée à l'unanimité.

11/ EGLISE SAINT MICHEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la couverture de l'église Saint-Michel nécessite des travaux de mise hors d'eau, travaux estimés à 702.291,20 euros TTC.

Monsieur PEYRE signale que les fresques et le crépi intérieurs se dégradent également.

Par ailleurs une poutre a besoin d'être consolidée. Cependant, avant de réaliser ces travaux, la Direction Régionale des Affaires Culturelles préconise une étude subventionnée en vue d'élaborer un Projet Architectural Technique (PAT) et un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Délibération adoptée à l'unanimité.

12/ DISSOLUTION DES REGIES FLOTS BLEUS, SERVICE FUNERAIRE ET CINEMA

Ces trois services ne fonctionnant plus, les régies de recettes correspondantes n'ont plus lieu d'être. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dissoudre les régies de recettes : de la borne des Flots Bleus pour les campings cars, du service funéraire, du cinéma itinérant.

13/ CREANCES IRRECOURABLES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'après enquêtes et poursuites infructueuses, il convient maintenant d'annuler certains titres de recettes concernant la collecte des ordures ménagères pour trois redevables. Délibération adoptée à l'unanimité.

14/ TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2007-2008, l'assemblée locale actualise les tarifs de restauration scolaire.

repas enfant : 2,35 euros

repas adulte : 3,37 euros.

Voté à l'unanimité.

15/ BILAN D'ACTIVITES 2006 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX

Présenté par Monsieur Guy DEMOLIN, le bilan d'activités 2006 du SMERRV est approuvé à l'unanimité. Son inquiétude se porte sur la remise en conformité de la station d'épuration imposée au syndicat mixte par le Préfet.

Voté à l'unanimité.

Infos pratiques

SERVICES MUNICIPAUX

Horaires d'ouverture de la Mairie :

04 90 65 20 17 / Fax : 04 90 65 14 50
Lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Bibliothèque Municipale : 04 90 65 27 20

Heures d'ouverture : mardi 16h30-18h30 / mercredi 9h-12h
et 14h-18h / vendredi : 14h-17h / samedi : 9h30-12h

Ramassage des cartons : mardi et vendredi matin de 10h00 à 12h00 (uniquement pour les professionnels)

Ramassage des encombrants : tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois de 13h30 à 16h. Inscription préalable en mairie

Police municipale : 06 72 86 53 39 (RUFFIN F.)
06 74 35 57 61 (MITTICA D.)

Ecole maternelle : 04 90 65 19 31

Ecole élémentaire : 04 90 65 19 32

Club jeunes : 06 37 74 02 76

Accueil de Loisirs (CLSH) : 06 74 35 57 64

Crèche : 04 90 65 17 68 (Renseignements et inscriptions auprès de la Directrice Elisabeth AUDRAN-BAYET)

Restaurant scolaire : 04 90 37 16 59

SERVICES PUBLICS

Préfecture : 04 88 17 84 84

Sous Préfecture : 04 90 67 70 00

CoVe : 04 90 67 10 13

Trésor public : Permanence à la poste le mercredi de 9h à 11h30. Tél. 04 90 63 08 80

Office National des Forêts : 04 90 89 32 39

La Poste : 04 90 65 22 17 – Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Mercredi et samedi de 9h à 12h.

Office de Tourisme : 04 90 65 22 59

Déchetterie : 04 90 65 13 96 – Ouverture d'été : 1/05 au 31/10 du lundi au vendredi de 9h15 à 12h et le samedi de 9h15 à 12h et de 14h15 à 17h – Ouverture d'hiver : 01/11 au 30/04 du lundi au samedi de 9h15 à 12h.

Allo Service Public : 3939

N° vert national Enfance maltraitée : 119

service enfance maltraitée : 04 90 16 17 18

PMI (Avignon) : 04 90 16 15 00

Association vaclusienne de prévention de la toxicomanie : 04 90 82 15 94

Association pour la prévention et l'information du SIDA et des toxicomanies : 04 90 89 80 45

NUMEROS D'URGENCE

Pompiers : 04 90 12 66 00 – Urgence : 18 ou 112 (portable)

SAMU : 15

Gendarmerie : 04 90 65 20 09 – Urgence : 17

Hôtel de Ville de Malaucène

BP 14 - 84340 MALAUCENE
Tél : 04 90 65 20 17 / Fax : 04 90 65 14 50
E-mail : mairie@malaucene.fr
Site internet : www.malaucene.fr

SDEI : 0 810 439 439 appel horaire bureau
ou 0810 739 739 (urgence nuit et week-end)

EDF : 0 810 084 084

Urgence Hôpital de Vaison : 04 90 36 04 58

Urgence Synergia Polyclinique Pôle Santé Carpentras : 04 32 85 85 85

Centre Anti Poison : 04 91 75 25 25

Centre des Grands Brûlés : 04 91 94 16 69

MEDECINS GENERALISTES

ALLARD Christian : 04 90 65 11 09

DE COTTREAU Hubert : 04 90 65 20 07

NANICHE Jean-Jacques : 04 90 65 10 80

REYNAUD Michel : 04 90 65 11 31

INFIRMIERS

FILLIOL A. et GOURLOT M. : 04 90 65 12 18

LE PARLOUET ROBERT L. : 04 90 65 15 81

WINDELS JP : 04 90 65 24 90

BERNHARD F. et PASTOR C. : 06 28 20 38 02

PHARMACIE

MASINGUE-PONS : 04 90 65 20 45

Pharmacie de garde : 04 90 41 73 32

VETERINAIRE

COMBE Valérie et JULIAN CARME Bénédicte : 04 90 65 16 35

PEDICURE

LIBES Laurence : 04 90 28 80 74 ou 06 07 87 41 52

CHIRURGIENS DENTISTES

THEVENIN Hélène : 04 90 65 22 47

PEYRET Jean-François : 04 90 65 24 17

Permanence de garde uniquement le dimanche : 04 90 31 43 43

KINESITHERAPEUTES

ALEXOGLOU Evelyne : 04 90 65 28 20

CASSIER Pierre : 04 90 65 28 20

HOUSIER-CASSIER Karine : 04 90 65 28 20

LAPORTERIE Olivier : 04 90 65 29 04

AMBULANCE-TAXI

SARL Ambulance du Ventoux : 04 90 65 15 25

BOULANGERIES (fermeture hebdomadaire)

Lundi : Boulangerie GISSELERE

Mardi : Boulangerie DEBANNE

Jeudi : Boulangerie DESPEISSE

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

ALLEMAND Maria : 04 90 41 95 47

CAPRON Nathalie : 04 90 65 22 06

DUPLAN Marie-Christine : 04 90 65 18 51

GIRARD Danièle : 04 90 65 18 37

ILLY Corinne : 04 90 65 14 03

LAROSE Séverine : 06 15 70 36 29

LOMBARD M. France : 04 90 65 21 51

LORA Magali : 04 90 65 24 11

MARINAKIS Linda : 04 90 65 26 93

MISCHLER M. Christine : 04 90 65 20 24

VACHER Patricia : 04 90 65 29 56

VANDEREYD Josiane : 06 78 13 31 26

SOLIDOM : Service à domicile : 04 90 67 70 02

LA PAROISSE : Mr le Curé : 04 90 65 20 19

AUTRES PERMANENCES EN MAIRIE

Permanence de Monsieur Thierry MARIANI, Député de la 4^{ème} circonscription : Le 2^{ème} lundi de chaque mois de 9 h à 10 h.

Permanence de Monsieur Xavier BERNARD, Conseiller Général : Le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 11 h à 12 h.

Sécurité Sociale : Le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi du mois de 9 h à 10 h 30.

Centre Médico Social : Unité Territoriale d'Action Sociale du Haut Vaucluse, Rue Laennec VAISON LA ROMAINE
Tél : 04 90 36 53 50

- le mardi après-midi, 1^{er} étage de la Mairie.
Accueil de l'Assistance Sociale sur RDV
- sur RDV, Accueil par un psychologue

ADIL (Information sur le logement) – 2, rue St Etienne
AVIGNON Tél : 04 90 16 34 34 Le 3^{ème} mercredi du mois de 9 h 30 à 11 h 30.

Conciliateur : Le 4^{ème} mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h.

Chambre des Métiers, 35 rue Joseph Vernet – BP 208

AVIGNON : Le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 14 h à 16 h 30.

Les Jardiniers du Ventoux, Plan de Saule – MORMOIRON
Tél : 04 90 61 76 10. Sur RDV.

Habitat et Développement du Vaucluse, Point Information amélioration de l'habitat : le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9 h à 12 h.

Renseignements téléphoniques le vendredi au 04 90 23 12 12 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

CAUE – Architecte conseil, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse

Tél 04 90 13 49 50 – E-Mail : caue@imagnet.fr. Le 2^{ème} mercredi et le 4^{ème} vendredi de chaque mois de 10 h à 12 h.

Association d'Entraide de Vaison la Romaine – Aide et service de soins infirmiers à domicile.

Le 2^{ème} et le 4^{ème} Mercredi de chaque mois.

Association aide aux victimes – Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 14 h à 17 h – Tél : 04 90 86 15 30

LA RODA QUE VIRA

NAISSANCES

Léonie ABATE – 14 octobre 2007

DECES

Michel GRAND – 1^{er} septembre 2007

Daniel BEISSON – 5 septembre 2007

Josette BRES née PASSADORI – 12 septembre 2007

Charles ROBEQUIN – 20 septembre 2007

René BARRE – 6 octobre 2007

Irène ULPAT – 9 octobre 2007

Renée BOYER née ROCHE – 16 octobre 2007

Marthe JOFFRE née GABINAUX – 16 octobre 2007

Arthur CHIRIO – 21 octobre 2007

Léone CASIEZ née CORNEAU – 1^{er} novembre 2007

Suzanne DELPIERRE née LOUIS – 8 novembre 2007

Marie DEBARD née FERRARI – 10 novembre 2007

Marie MICHELIER née DIAZ – 14 novembre 2007

Angel GUTIERREZ ALBAITERO – 16 novembre 2007

Michel RAYMOND – 18 novembre 2007

Elie COURTIAL – 19 novembre 2007

Anna MICHELIER née VALLAT – 23 novembre 2007

Natividad LORA-VIZUETTE née MUNOZ-PABLOS le 26 novembre 2007

Ramon PEINADO le 2 décembre 2007

Renée Jeanne BELLET née CHALEAT le 6 décembre 2007

Rosay FARAVEL le 12 décembre 2007

En raison des avis prononcés par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) seuls les noms des familles qui auront donné leur autorisation à une publication des actes d'état civil les concernant seront publiés dans cette rubrique.

ELECTIONS 2008 Les prochaines élections municipales se dérouleront les 9 et 16 mars prochain.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Il existe 3 listes électorales

la liste électorale générale pour les électeurs de nationalité française

une liste électorale complémentaire pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne (élections municipales)

une liste pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne (élections européennes)

Pour pouvoir voter il faut figurer sur une des listes électorales qui sera arrêtée au 31 décembre 2007.

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites ont la possibilité de le faire avant le 31 décembre 2007 au secrétariat de la mairie, si elles remplissent les conditions suivantes :

- Avoir la nationalité française
- Avoir 18 ans le 9 mars 2008 (les jeunes gens atteignant 18 ans en 2007 ou 2008 sont inscrits d'office par l'INSEE)
- Jouir de ses droits civiques
- Etre domicilié sur la commune ou être inscrit sur le rôle des impôts depuis 5 ans sans interruption
- Joindre à la demande d'inscription la copie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone ...)

COMMENT VOTER

Notre commune dépassant les plus de 2 500 habitants, les élections des conseils municipaux se déroulent au scrutin majoritaire

Les suffrages sont comptabilisés individuellement. Pour être élu au premier tour, il faut avoir recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit.

Les listes sont nécessairement complètes. Les électeurs peuvent modifier librement les listes, en rayant des noms et en les remplaçant par des candidats présents sur une autre liste.

Ce système s'appelle le « panachage ».

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 04 90 65 20 17 ou mairie@malaucene.fr

Hameau de Veaux

Visite du hameau de Veaux avec Monsieur Paul Peyre comme guide.



Une situation curieuse

Chapelle et cimetière sont curieusement situés sur le territoire de Mollans (autre département, autre région !) et, si l'on remonte avant la Révolution, on retrouve la même étrangeté : ils sont alors en terre dauphinoise tandis que le village est dans le Comtat Venaissin. Ce ne sont pas là, d'ailleurs, les seules propriétés malaucéniennes en terre drômoise, puisqu'on y trouve quelques parcelles boisées du côté de la Perronière et que la limite communale elle-même se situe au-delà de la rive droite du Toulourenc sur une grande longueur.

Pareille situation garde en fait le souvenir d'un temps où il y avait continuité entre toutes ces zones aujourd'hui dispersées. Il semble en effet qu'au Moyen âge le pays de Veaux s'étendit des crêtes de Bluye à celles de la Plate, depuis les Championnes jusqu'à la Penne. La toponymie elle-même en témoigne, qui place le Clot de Veaux en rive droite et les Granges de Veaux (le hameau actuel) en rive gauche. Cette communauté, que l'on voit au XIII^{ème} siècle groupée autour de son prieuré, fut sans doute, comme les autres communautés du Toulourenc, ballotée entre les pouvoirs du Comtat (Toulouse), du Dauphiné (Baronnies) et du clergé (Vaison, dont dépendait le prieuré), mais sans perdre son unité.

Une frontière arbitraire.

C'est sans doute au moment où le Comtat Venaissin passe sous le pouvoir des papes (1274) que le territoire de Veaux est divisé en deux : une moitié pour le Comtat, une autre pour le Dauphiné. Mais à cette époque l'essentiel de la communauté habite encore rive droite.

Alors, pourquoi cette communauté s'est-elle un jour transportée rive gauche, dans la partie la moins hospitalière de son territoire ? On a invoqué l'intérêt qu'elle aurait eu à passer en pays comtadin : abandonner spontanément la quasi-totalité de ses bonnes terres est un calcul étrange pour une population paysanne ! On a parlé aussi d'une volonté de fuir les huguenots dauphinois : mais gageons que ce n'est pas le Toulourenc qui aurait pu arrêter l'agresseur, un agresseur au demeurant assez charitable pour laisser quelques coins de terre à ses victimes !

En fait, il y a une autre explication possible... Dès la fin du XIV^{ème} siècle et jusqu'au XVI^{ème}, une grave crise économique et démographique s'installe dans la région : le prieuré est abandonné et la communauté de Veaux s'amenuise considérablement. On conçoit alors que des gens de Mollans aient pu en profiter pour en acquérir les bonnes terres, soit par spoliation, soit en usant de tracasseries

administratives, contraignant ainsi les quelques habitants qui restaient à émigrer aux Granges, hors du territoire de la commune. Naturellement cela ne se fit pas sans quelques négociations, qui ont permis aux habitants de Veaux de garder leur cimetière, leur église, quelques bois, et une zone de jardins.

C'est alors que l'histoire de N.-D. la Blanche prend tout son sens. On est au XVII^{ème} siècle : les campagnes se repeuplent et Veaux se développe à nouveau, mais rive gauche. Cependant il n'est pas facile de faire respecter les concessions arrachées à Mollans. Le seigneur du lieu pille les ruines du prieuré, y compris la chapelle. Et si ses descendants la reconstruisent vingt ans après (1640), ils n'en donnent peut-être pas aux habitants de Veaux la libre disposition, puisque ceux-ci, qui viennent en outre de sortir d'un procès avec Mollans concernant l'exploitation de leurs forêts, décident dès 1641 d'en construire une autre au hameau des Granges.

Certes, depuis lors, les querelles se sont apaisées. Mais on a dû garder longtemps la nostalgie des terres perdues et du prieuré ruiné, puisque les premiers curés attachés à la nouvelle église furent appelés « prieurs », mais prieurs sans prieuré...